

Note dérogation APPB

Installation d'un grillage pendu simple le long de la RD91

Direction générale adjointe infrastructures et déplacements

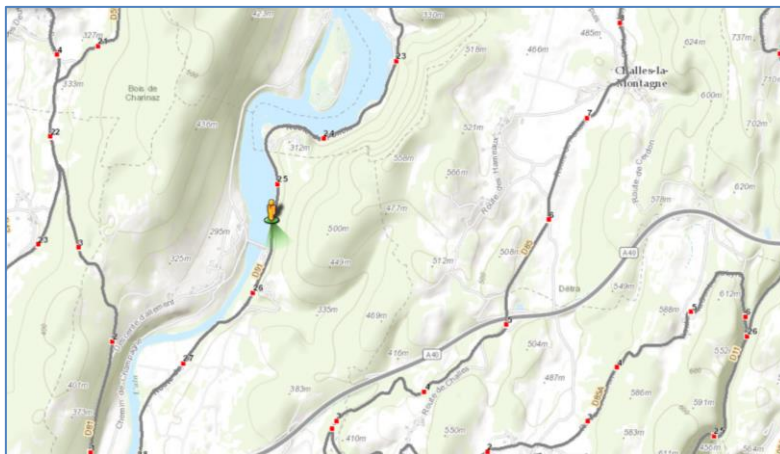
Direction des routes
Agence routière Bugey Sud

Rédacteur : *Marylee BORDET*
tél : 04 74 47 05 68

Objet : Route départementale 91 – commune de Poncin – Installation d'un grillage pendu simple du PR25+260 au PR25+701 sur le domaine public routier départemental

Contexte :

La zone fait apparaître une paroi qui présente de nombreux désordres, ainsi qu'une instabilité visible immédiatement. La paroi connaît deux parties, délimitées par une cassure à une hauteur voisine de 7 mètres. La section inférieure est nettement moins végétalisée. Toutefois, la section haute laisse deviner des éléments rocheux en suspens et/ou instables.



Travaux envisagés :

La solution retenue est celle d'un grillage pendu simple, qui sera lesté à une hauteur voisine d'un mètre, laissant un passage suffisant pour les purges des éléments recueillis :

- Du PR 25+260 au PR 25+300 : grillage simple.
- Du PR 25+300 au PR 25+701 : grillage simple, accompagné d'un rehausse qui canalisera les éléments provenant au-dessus de la cassure délimitant les deux zones de paroi.



Espèces en présence :

La LPO et le Groupe des pèlerins du Jura ont été questionnés quant à leur connaissance du site. Les deux organisations confirment qu'il n'y pas d'espèces remarquables concernées sur ce secteur.

En remarque, le secteur se situe également en limite d'une zone Natura 2000 « Revermont et Gorges de l'Ain ». Une demande d'examen au cas par cas a été déposée récemment, valant étude d'incidence.

Conclusion :

Le Département sollicite donc la DDT01 quant à la mise en place de grillage pendu simple pour une dérogation pour intervenir dès que la procédure d'examen au cas par cas sera terminée.